

janvier 2020



Actualités de la Direccte Grand Est sur ses différents champs d'intervention.

ENTREPRISES, EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE



La 10^e édition de la Semaine de l'industrie aura lieu du 30 mars au 5 avril 2020 sur le thème « inventer un avenir durable ».

Cet événement national est décliné par la [Direccte Grand Est](#) avec un ensemble de partenaires très mobilisés. Les demandes de labellisation déposées sur le [site dédié de la Semaine de l'Industrie](#) avant le 20 mars sont traitées sous 4 jours. Le thème retenu pour 2020 : « inventer un avenir durable », permet de valoriser l'engagement des acteurs industriels dans une industrie innovante et écologique. Il offre l'opportunité de mettre en avant les initiatives visant à renforcer la mixité des métiers et de sensibiliser les jeunes filles aux carrières industrielles.

Osez les compétences des travailleurs handicapés !

L'entreprise adaptée (EA) est une entreprise qui permet à des personnes reconnues travailleurs handicapés d'exercer une activité professionnelle salariée dans des conditions adaptées à leurs besoins.

Les entreprises adaptées constituent depuis la loi de 2005 une voie médiane au service de l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap. En Grand Est, 73 EA sont présentes sur le territoire. Retrouvez-en ici [la liste](#).

Parité dans les entreprises : préparez-vous !

À partir du 1^{er} janvier 2020, les entreprises de 250 salariés ou plus doivent compter au moins 40 % de membres de chaque sexe, afin d'assurer une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein de ces instances.

Cette obligation, qui s'applique depuis le 1^{er} janvier 2017 aux sociétés cotées et aux entreprises de plus de 500 salariés, est étendue cette année aux entreprises de plus de 250 salariés.

[Lien vers l'article](#)

Trois sites du Grand Est font partie de la première liste de 12 sites industriels « clés en main » pour faciliter et accélérer les implantations industrielles. Il s'agit des sites suivants :

- AXIOPARC Drusenheim-Herrlisheim (67),
- Europôle Sarreguemines Hambach (57),
- MOSL Parc – Illange-Bertrange (57),

Un site industriel clés en main est un site pouvant recevoir des activités industrielles et pour lequel les procédures administratives relatives à l'urbanisme, l'archéologie préventive et l'environnement ont été anticipées afin d'offrir à l'investisseur une disponibilité immédiate ou à très court terme.

[En savoir plus](#)

Brexit, une période de transition s'ouvre.

Le 1^{er} février 2020, le Royaume-Uni devient un État tiers à l'Union européenne. Cependant, aucun changement n'est à prévoir pour les entreprises et les particuliers, en matière réglementaire ou douanière.

Une période de transition de onze mois s'ouvre. Elle pourra être renouvelée une seule fois, pour un an, avec l'accord des deux parties, jusqu'au 31 décembre 2021 maximum.

Pendant cette période de transition, le Royaume-Uni continuera de respecter l'ensemble des règles européennes et conservera l'accès au marché intérieur. Le Royaume-Uni et l'Union européenne engageront des négociations pour un accord sur leur relation future, afin de déterminer notamment les règles commerciales qui s'appliqueront à l'issue de la période de transition. [Lire l'article complet](#)

Les emplois francs 2020

Après une première phase expérimentale, le dispositif des emplois francs est généralisé à tous les quartiers prioritaires de la ville depuis le 1^{er} janvier 2020.

Pour lutter contre le chômage massif qui touche les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), et notamment lutter contre les discriminations à l'embauche dont ils sont l'objet, le dispositif des emplois francs a été expérimenté entre le 1^{er} avril 2018 jusqu'à la fin de l'année 2019, notamment dans les Ardennes.

Les emplois francs sont une aide financière pour les employeurs qui recrutent des demandeurs d'emploi résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Cette aide peut atteindre 2 500 € par an sur 2 ans maximum pour une embauche en CDD d'au moins 6 mois et 5 000 euros par an sur 3 ans pour une embauche en CDI. [En savoir plus](#)



APPELS À PROJETS

Résultats de l'appel à projets "Repérer et mobiliser les publics invisibles et en priorité les plus jeunes d'entre eux"

Le repérage des publics dits « invisibles » est un enjeu décisif du plan d'investissement dans les compétences (PIC), qui vise à former et accompagner vers l'emploi un million de jeunes et un million de demandeurs d'emploi peu qualifiés.

Pour prévenir l'éloignement durable de certains actifs du marché du travail et le risque de précarisation croissante de ces publics, il est nécessaire de développer les démarches permettant d'« aller vers » les publics non accompagnés pour leur permettre d'accéder à un accompagnement socio-professionnel, à une formation ou à un droit. Beaucoup reste à faire, pour intensifier l'effort, renouveler les modes d'action et capitaliser sur les expériences les plus probantes en vue de les essayer sur l'ensemble du territoire.

C'est là le sens de l'appel à projets « repérer et mobiliser les publics invisibles et en priorité les plus jeunes d'entre eux » lancé dans le cadre du plan d'investissement dans les compétences.

L'appel à projets lancé en région Grand Est dans le cadre du plan d'investissement dans les compétences est désormais clos. Consultez [la liste des lauréats](#).

TRAVAIL ET DIALOGUE SOCIAL

Index de l'égalité professionnelle femmes-hommes pour les entreprises de plus de 50 salariés

Les entreprises de plus de 50 salariés doivent calculer et publier leur index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au plus tard le 1^{er} mars 2020.

Comment mettre en place l'index de l'égalité professionnelle dans votre entreprise ? (de 50 à 250 salariés)

Direction générale du travail - Direccte Grand Est



Dans le Grand Est, les 3 000 entreprises d'au moins 50 à 250 salariés sont concernées.

Les entreprises de plus de 250 salariés devront, elles aussi, renouveler leur déclaration pour l'index 2020 au 1^{er} mars.

Tout un dispositif d'accompagnement des entreprises de 50 à 250 salariés est mis en place par le ministère du travail et les Direccte.

Des sessions de formation d'une demi journée au plus près des territoires sont organisées. Ces formations gratuites se déroulent sur les créneaux 9h/13h ou 14h/18h. Les prochaines dates annoncées pour la région Grand Est sont :

- le 18 février à Chaumont,
 - le 19 février à Sézanne,
 - le 20 février à Colmar.
- Lien pour les [inscriptions](#)

Index de l'égalité professionnelle : Employeurs, formez-vous en ligne !

Une formation au calcul de l'Index de l'égalité professionnelle vient renforcer le dispositif d'accompagnement des PME au calcul de leur Index de l'égalité professionnelle.



index-egapro-stage.myprogression.com

Index de l'égalité professionnelle :
Je me forme en ligne à mon rythme !

Qu'est-ce que l'Index de l'égalité professionnelle ? Comment calculer chaque indicateur ? Où publier mon Index ? Que faire en cas d'Index inférieur à 75 points ? Cette formation répondra à toutes ces questions de façon ludique et pédagogique, mêlant à la fois du contenu écrit, des vidéos et des quizz. En moins de deux heures, à votre rythme, vous aurez tous les éléments pour pouvoir calculer votre Index et être prêt pour le 1er mars 2020, date butoir pour le publier !

Lien vers les articles de la Direccte : [Index de l'égalité professionnelle : Employeurs, formez-vous en ligne ou près de chez vous](#)
[Entreprises de plus de 50 salariés : publiez votre index de l'égalité professionnelle au 1er mars 2020](#)

L'inspection du travail en Grand Est : aperçu d'activité 2019

La Direccte Grand Est a présenté jeudi 23 janvier 2020 devant les partenaires sociaux (organisations syndicales, organisations patronales ou organisations professionnelles) puis devant la presse **l'activité 2019 de l'inspection du travail**. Ces propos ont été illustrés par un focus sur les amendes administratives, sur des enquêtes en matière de lutte contre le travail illégal et d'accident du travail. Des témoignages de représentants de l'inspection ont permis de mettre en lumière les actions d'accompagnement et de contrôle engagées dans les entreprises sur les obligations

en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Retrouvez sur internet [le dossier de presse, l'aperçu d'activité 2019 et les priorités 2020 de l'inspection du travail dans le Grand Est](#).

ÉTUDES ET STATISTIQUES**Marché du travail - 4^e trimestre 2019**

Au quatrième trimestre 2019, dans le Grand Est, le nombre de demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi et sans activité (catégorie A) s'établit en moyenne à 272 330. **Ce nombre baisse de 2,4 % sur le trimestre** (soit -6 790 personnes) **et de 3,3 % sur un an**.

Dans le Grand Est, le nombre de demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, ayant ou non exercé une activité (catégories A, B, C) s'établit en moyenne à 442 160 au quatrième trimestre 2019. **Ce nombre baisse de 2,1 % sur le trimestre** (soit -9 410 personnes) **et de 3,2 % sur un an**.

[Téléchargez les bilans par département, métropole, région ainsi que la note n° 04/2019 "Contexte du marché du travail"](#).

La prochaine publication trimestrielle sera diffusée **le 27 avril 2020** et portera sur le nombre moyen de demandeurs d'emploi inscrits au cours du 1^{er} trimestre 2020.

Les actifs du Grand Est qui déménagent : plus jeunes, plus qualifiés, mais aussi plus souvent chômeurs

Les actifs du Grand Est qui quittent la région sont plus jeunes et plus qualifiés que le reste de la population active. Ils n'ont pas non plus la même situation au regard de l'emploi que ceux qui changent de zone d'emploi au sein du Grand Est. La part de chômeurs parmi les migrants du Grand Est est plus importante que celle des sédentaires, et en particulier parmi les employés et les ouvriers.

[Lire ces études menées en partenariat avec l'INSEE.](#)

Rénovation énergétique : les conseils pour éviter les arnaques

Depuis plusieurs années, la DGCCRF observe un niveau particulièrement élevé d'infractions graves dans le secteur de la rénovation énergétique (isolation, installations de panneaux solaires, etc.). Certaines entreprises se comportent de façon peu scrupuleuse avec les consommateurs : devis incompréhensibles, crédits camouflés, labels de qualité mensongers, etc.

La persistance de nombreuses plaintes de consommateurs et les enquêtes menées ces derniers mois ont montré la nécessité d'une mobilisation forte pour faire connaître aux usagers les bons réflexes lorsqu'ils sont démarchés en matière de rénovation thermique, afin de leur éviter un préjudice économique qui peut s'élever à plusieurs dizaines de milliers d'euros.

[La DGCCRF souhaite donc agir auprès des particuliers afin de mieux informer et sensibiliser les consommateurs.](#)

Lien vers [l'article de la Direccte Grand Est](#)

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE
FAIRE SES TRAVAUX,
SANS TOMBER DANS LE PANNEAU

 **Direccte Grand Est**

6, rue Gustave-A. Hirn - 67085 Strasbourg Cedex
<http://grand-est.direccte.gouv.fr>

Directrice de publication : Isabelle Notter
Pour vous abonner ou désabonner :
ge.communication@direccte.gouv.fr